



LE BULLETIN

N° 2
AVRIL 2003

GRUPE DES ANCIENS MAIRES HAUTS-ALPINS

Éditorial

L'eau douce est indispensable à tout ce qui vit sur notre planète. Que des conditions climatiques prolongées en privent toute une région, et c'est le désert. Si un être humain peut survivre plusieurs jours sans manger, il meurt en quelques heures de déshydratation.

En Irak, l'approvisionnement en eau potable est devenu un problème humanitaire majeur pour des villes entières. On parle aujourd'hui de la nécessité d'un organisme pour l'eau comparable à ce qu'est l'O.M.S..

Si dans nos montagnes les sources d'eau pure sont nombreuses, bien des municipalités sont cependant confrontées à des difficultés pour le service d'eau potable. Naguère, en milieu rural, une petite source, un puits... suffisait à un hameau, un village. Mais le service de distribution d'eau potable sous pression est devenu un droit demandé par tous les habitants des agglomérations et des écarts.

Les municipalités investissent, renforcent les réseaux, sous le contrôle rigoureux de la DDASS. Des pu-

blications mettent en garde les usagers, classent les communes selon la qualité de l'eau, culpabilisent les élus.

Les pouvoirs publics apportent leur aide, mais bien des maires ont des difficultés à garantir un service de plus en plus exigeant et font appel à l'affermage du service à de grandes sociétés. L'usager en subit évidemment les conséquences financières. Ne serait-il pas plus rationnel d'envisager une solidarité intercommunale sur ce sujet en attribuant la compétence de l'eau à nos communautés de communes ?

Alors que l'année 2003 est placée précisément sous le signe d'année mondiale de l'eau, c'est une réflexion que notre association pourrait soumettre et qui pourrait faire l'objet d'un débat avec l'Association des maires de notre département.

Les membres du bureau

Le courrier du sénateur

Chers collègues,

La vie municipale a été pour la plupart d'entre nous une longue expérience difficile, mais exaltante. Elle a créé également entre nous des liens amicaux, quels que soient nos opinions politiques, car nous étions surtout guidés par le souci de réalisations et par l'intérêt général de nos communes, de nos cantons et du Département.

La citoyenneté a énormément évolué au cours de ces dernières décennies, sous l'impulsion des techniques de communication. Dans les démocraties libérales, elles ont servi à l'expression du pluralisme.

Le bulletin de notre association est avant tout un lien amical entre tous ceux qui ont eu des responsabilités locales et chacun a le droit de s'exprimer.

De grands projets sont en cours et des textes législatifs seront votés et toucheront à notre vie quotidienne. Que dire de la grande Loi de Décentralisation qui devrait rapprocher les citoyens des élus ?

Nous félicitons tous ceux qui participent à ces travaux. La démocratie ne s'arrête pas le jour de l'élection. Le rôle des élus et anciens élus sera aussi de prendre des décisions et de définir l'action publique, en y associant le nombre le plus élevé possible de citoyens.

Nous voulons continuer à être présents dans la vie publique, non pas

en donneur de leçons, mais tout simplement en acteurs.

Notre association a également l'ambition d'ouvrir des débats, sur le plan national (chômage, clonage), et sur des problèmes locaux (désenclavement autoroutier, ferroviaire, avenir économique local...).

Tout ce travail ne doit pas empêcher une atmosphère cordiale et amicale.

Marcel LESBROS

*Sénateur des Hautes-Alpes
Président d'honneur de Gamha*

Le village de l'Épine est en deuil : Paul MATHIEU s'en est allé



Paul MATHIEU nous a quittés. Il avait donné spontanément son adhésion à notre groupe d'anciens maires. Nous nous devons de lui rendre l'hommage qu'il mérite.

C'était un ami. En lui, nous apprécions ses jugements de bon sens, sa loyauté et sa fidélité envers ses con-

victions, mais en même temps son esprit de tolérance.

Très attaché aux valeurs traditionnelles qui ont fait la force de notre société rurale, il défendait ces idées avec ardeur, tout en restant ouvert aux évolutions, aux changements.

Dans cette époque que nous vivons, il a su pour sa commune et ses habitants décider, engager les adaptations nécessaires à une vie quotidienne meilleure tout en préservant à l'Épine ses caractères authentiques de communauté villageoise.

Il a participé activement au développement de la solidarité intercommunale. Homme de devoir, homme de bien, c'est cela que nous gardons de lui, avec toute notre gratitude et notre reconnaissance.

Les adhérents de Gamha

LIBRES PROPOS

Cette rubrique est éditée sous la responsabilité argumentaire de son auteur. Chacun s'y exprime, à sa façon. Michel MERLE, ancien maire de CROTS inaugure cette rubrique et nous fait part de ses réflexions sur un thème qui nous est cher :

Quel avenir pour nos communes ?

Le législateur, dans son désir de bien faire, a voulu, dans un premier temps, le regroupement des communes en syndicat ou plus généralement en communauté de communes¹. Pour ce faire, il a donné les

moyens légaux de fonctionner. Mais voilà, à la lumière de leurs quelques années d'existence, nous pouvons constater que ces communautés ont pris de l'ampleur au détriment de nos communes, les vidant tous les jours un peu plus de leur substance.

Toutes les prérogatives des mairies sont rongées par les options de plus en plus importantes que nos élus attribuent aux communautés de communes, conformément aux directives de nos gouvernants. Nos communes tombent petit à petit en déliquescence. Certes, quelques maires essaient de défendre leurs dernières prérogatives, c'est déjà un combat d'arrière garde.

Mon sentiment, c'est que cette future situation favorise et arrange bien les communes importantes, qui détiennent souvent la direction des communautés et tirent le suc des plus petites, ce qui laisse entrevoir la perspective d'un avenir sombre pour nos villages.

Que se passera-t-il par la suite ? (Nous pourrions dire « que se passe-t-il déjà ? »). La situation est telle qu'il faut envisager dans un avenir, que je ne peux déterminer, le regroupement des communes sur le modèle des communautés (souvent cantonal) pour ne former qu'une grande commune, avec comme par le passé des sections spéciales.

Les arguments en faveur d'une telle solution sont nombreux :

1. La volonté de nos législateurs,

de « décentraliser », pour mieux centraliser.

2. La facilité de gestion à distance avec les moyens modernes de communication

3. Nous sommes le seul pays européen à avoir des communes aussi petites.

4. Les dotations de l'Etat sont données de plus en plus aux Communautés de Communes.

5. Le regroupement des structures administratives, techniques et de sécurité...

La génération montante d'élus aura-t-elle une autre vision de leur avenir ou le sens critique pour défendre leur « pré-carré » ? Ceci est certainement l'argument principal qui déterminera le sort de nos communes rurales.

Tout cela, bien sur, prendra du temps, mais si la volonté politique générale est manifeste pour une nouvelle restructuration administrative, économique des Régions et Départements et si l'élection directe des conseillers communautaires est réalisée, nos petites collectivités rurales n'y survivront pas.

Cela est-il bien ou pas ? Faut-il encore se poser la question ?

Ne nous faisons pas trop d'illusion, on ne remonte pas le cours de l'Histoire !

1- Je ne parle pas des communautés urbaines, dont les situations et surtout les budgets sont totalement différents.



L'eau : une richesse à préserver. Les membres de Gamha en sont tous conscients.

QUESTIONNAIRE

**Vous avez répondu au questionnaire !
Des réponses apportées...**

Voici ce que pensent les membres de Gamha qui ont répondu au questionnaire qui vous est parvenu il y a quelques semaines. (*Ceci n'a pas vocation à faire changer d'opinion, mais à apporter des avis, des informations, donner matière à réflexion.*)

A L'avenir des projets de pays :

«Le pays» serait une organisation

très sensée. Mais comment gérer ? Qui serait responsable ? Quelle structure ? Je doute de voir le Pays se faire. Par contre, je manque de documentation en ce qui concerne la territorialité. Je suis d'accord pour la décentralisation, mais alors il faut «des fonds» ! (*Queyrel C.*)

Les projets de pays ont un avenir s'il y a la volonté politique des élus, de vouloir faire aboutir les directives de l'ancien gouvernement, ce qui me semble quelque peu illusoire.

Bien sûr, pour sauver la face, des aménagements seront envisagés, pas toujours aux avantages des pays, qui restent tributaires de leur site géographique et des mentalités.

La territorialité : Faut-il supprimer les communes, les conseils généraux, au bénéfice des communautés et des régions ?

Comme je l'ai déjà écrit dans l'article libre propos, je ne me fais pas d'illusion pour l'avenir des communes, quoique l'on puisse nous dire, elles sont appelées à disparaître au profit des communautés de communes.

Cela sera plus difficile pour les conseils généraux, qui eux gèrent des sommes importantes sur des sujets de proximité importants, auxquels les citoyens sont attachés.

La décentralisation : Non seulement elle est nécessaire mais elle est vitale pour notre vie quotidienne. Les citoyens n'acceptent plus d'être administrés par les technocrates de

Paris. Ils veulent pouvoir influencer directement sur les décideurs.

La décentralisation devrait s'accroître dans les temps à venir, c'est-à-dire augmenter les pouvoirs de décision à tous les niveaux et notamment celui des communautés. (*Merle M.*)

Fervent partisan de la décentralisation, je suis un peu sceptique sur les projets de Pays qui je le crains sont une entité très difficilement gouvernable. (*Reynier*)

Y a-t-il une volonté des élus de se regrouper pour ne faire qu'un, mais UN incontournable ? Mais qui en sera «le chef» ? N'allons-nous pas perdre nos prérogatives ? Que ce soient des projets de regroupements d'élus ou d'associations, les problèmes sont toujours les mêmes : les intérêts particuliers passent souvent avant l'intérêt général. (*Choffel JP*)

Les pays ont du plomb dans l'aile car par-ci par-là on constate des divergences dans les Communautés de Communes et autres... Il semble que les intérêts politiques des uns ne sont pas ceux des autres et j'en passe... (*Davin*)

N'est-ce pas la programmation de la disparition des communes ? (*O'Connell*)

Bon projet, si nos dirigeants n'oublient pas de consulter la base et surtout les plus petites commu-

nes. (*Thermoz J.*)

L'aménagement du territoire : il doit être réalisé avec des objectifs bien étudiés plutôt que par des considérations politiques. Le droit de réserve de notre association est de ne pas citer d'exemples. La décentralisation est une bonne chose si les crédits suivent. Est-il bon de mettre en route des projets généreux, mais incontrôlables financièrement obligeant à revenir en arrière ? Si on demandait l'avis des acteurs de terrain ! Je persiste à dire que les projets à quelques niveaux qu'ils soient doivent donner plus la parole aux techniciens (scolaires, sanitaires, aménagements divers...). On éviterait certaines réalisations malheureuses et définitives (encore faut-il que les techniciens ne subissent pas de pressions). (*Sacy S.*)

Les Pays : parlons-en !

Ce simple mot de Pays recouvre un ensemble complexe d'évocations sentimentales, sociologiques, psychologiques... C'est le rattachement intime à un territoire où on se connaît, où on s'appelle par son prénom, où au moins on peut se rencontrer... C'est l'espace où, malgré nos singularités, nos divergences, les gens de bonne volonté cherchent à vivre ensemble le mieux possible le présent, sans oublier le passé, tout en apportant leur contribution aux perspectives du futur.

Si on remonte le cours de l'histoire, ce sont les Romains conquérants qui ont institutionnalisé le «Pagus» pour mettre un peu d'ordre dans la confusion des tribus gauloises et autres «barbares».

Malgré les multiples divisions entrecroisées, superposées, féodales, religieuses, administratives de l'époque moyenâgeuse ou des royautés, le Pays a su garder sa place dans nos sociétés rurales.

Les parlers locaux ou régionaux, les coutumes et costumes, les relations de village à village, les foires, fêtes, mariages ont affermi ce sentiment d'appartenance à une communauté d'intérêts, base d'une forme de solidarité.

Edmond Rostan a magnifiquement traduit cela dans *Cyrano de Bergerac* lorsque les cadets de Gascogne épuisés par un long siège retrouvent toute leur vaillance aux accents des airs du Pays joués par le fifre Bertrandou : «Écoutez les Gascons, c'est toute la Gascogne...».

Et nos pères, nos grands-pères, ceux de la guerre de 1914-18, ceux qui ont eu la chance d'en revenir, combien de fois ont-ils écrit, combien de fois ont-ils conté ces moments de court bonheur lorsque re-descendant de l'enfer des tranchées, ils croisaient dans la nuit la relève, ceux qui montaient vers l'horreur et à l'appel de voix reconnaissaient des Pays.

À l'infini on pourrait illustrer ce bien immatériel, confusément pré-

sent en nous, qui contribue au sens de nos vies : notre Pays.

Lorsqu'on a commencé à mesurer les profonds déséquilibres provoqués par la concentration humaine sur les sites industriels, le destin des territoires ruraux et du maillage des bourgs et villes moyennes s'est posé avec acuité. L'aménagement du territoire devenait un impératif national : «l'ardente obligation des Français» selon l'expression du général de Gaulle. Cela est devenu l'un des débats majeurs dans la période des 30 glorieuses : les années 1960/1990. Le temps de l'expansion malgré la «révolution de 1968» ou la crise pétrolière de 1974, le temps de la DATAR (Délégation à l'Aménagement de Territoire) de la SCET (Société Centrale pour l'Équipement du Territoire) et bien d'autres organismes administratifs ou financiers chargés du renforcement des métropoles régionales, de la création de villes nouvelles, de pôles industriels, de grands aménagements d'infrastructures...



Le Champsaur : parmi les premières

préfigurations de Pays (BDPA)

Dans tout ce chambardement, que devenaient nos Pays ruraux ? L'appel accru de l'emploi dans les centres urbains les vidait encore de ce qui restait de leur substance vitale. En haut lieu, on allait jusqu'à dire que la forêt pouvait bien recouvrir ces espaces interstitiels. Il suffisait en somme de préserver les zones de loisirs (mer ou montagne) indispensables aux vacances des citadins et les terres agricoles les plus fertiles exploitées par quelques dizaines de milliers d'entreprises. Vers les années 1970, 90% du territoire français semblait concerné par cette perspective.

Or contre cette «fatalité inéluctable», diverses initiatives tentaient de prouver l'aberration de ces choix et la nécessité d'un espace rural dynamique avec sa trame de villages bourgs et villes petites ou moyennes. La notion territoriale des Pays est apparue la forme la mieux adaptée à des actions cohérentes et efficaces. Dès 1965/1970, des cas exemplaires ont su faire la démonstration que l'activité humaine pouvait ne pas se concentrer nécessairement autour des mégapoles.

C'est Paul HOUE par exemple, un éminent sociologue qui a su mettre en valeur le Pays du Méné dans sa Bretagne natale, LIGOT pour le Pays de Cholet, Philippe LAMOUR pour le Bas Rhône Languedoc...

Dans les Hautes-Alpes, nous

n'étions pas demeurés inertes malgré le handicap géographique. Une étude générale très approfondie menée par une équipe pluridisciplinaire du BDPA (Bureau pour le Développement et la Production Agricole) débouchait sur des propositions d'aménagement par petites régions naturelles : Pays du Buëch, Champsaur, Gapençais, Queyras, etc. Ces études ont servi d'accompagnement à diverses actions aidées financièrement par l'État : zone pilote du Queyras, secteur pilote du Champsaur pour l'inter-communalité, Pays du Buëch pour un contrat de Pays (déjà !), création de stations de ski...

D'autres initiatives ont eu pour objectif d'associer des mesures de protection de l'environnement rural à l'aménagement et au développement de ces secteurs délimités en parcs régionaux. La création du parc régional du Queyras a su mettre à profit ce dispositif. Quant au parc national des Écrins créé en 1974, plus directif et plus contraignant, le cloisonnement montagnard des vallées périphériques haut alpines ou iséroises rendait impossible tout projet global d'aménagement.



L'eau, les aménagements, du Nord au Sud des Hautes-Alpes : de tous temps le haut-Alpin y a été confronté.

Au cours de ces dernières décennies, la coopération intercommunale est devenue de plus en plus impérative autant pour les villes et leurs banlieues que pour les bourgs et les communes rurales voisines. Les syndicats intercommunaux ont multiplié leurs vocations ou compétences. Depuis la loi de 1992, districts et communautés de communes ont couvert la presque totalité de notre territoire national. Dix ans après, il y aurait beaucoup à dire sur le rôle effectif assumé par bon nombre de ces institutions.

Pour achever enfin ce trop bref tour d'horizon de la mutation de notre Nation depuis «Paris et le désert français», on ne peut passer sous silence la fondation des régions. La Région tant attendue pour déconcentrer l'État dans un premier temps puis pour décentraliser la gestion et l'administration est aujourd'hui une réalité. Elle est soumise cependant aux fragilités de

toute institution démocratique pour concevoir et mener à moyen et long terme les aménagements de grande envergure malgré des dispositifs financiers contractuels avec l'État ou l'Europe.

Les Départements pour leur part et leurs Conseils Généraux n'ont pas l'intention de disparaître et des transferts de charges de l'État sur ces collectivités ne font que s'accroître...

Et voilà qu'en plus de tout cet assemblage on remet le «Pays» au goût du jour. Oh ! Certes, on affirme en tout lieu, haut et fort, qu'il ne s'agit pas de créer encore une collectivité publique dotée de budget. Le Pays n'entraînera pas une ligne supplémentaire sur nos feuilles d'impôts locaux mais peut-on voir là le remède universel à tous les maux d'inadaptation du milieu rural à notre société actuelle ?

Quels espoirs pouvons-nous fonder sur le rôle de ces structures territoriales pour mener à bien un aménagement harmonieux pour l'ensemble d'une population ? C'est un comité représentatif associant élus et socio professionnels qui a pour vocation d'effectuer des études, engager un projet commun, établir une programmation, négocier les aides financières extérieures : Région, État, Europe. Communes ou Communautés de Communes concernées par les opérations retenues demeurent les maîtres d'ouvrage et supportent donc les parts inévitables de financement restant à leur charge.

Tout mécanisme de péréquation, de solidarité financière des mieux nantis vers les autres est absent au sein du Pays nouvelle formule. Il n'y aura jamais de taxe professionnelle unique ni de fonds commun pour telle ou telle action culturelle, sociale ou économique. On voit déjà poindre à l'horizon la création de quelques syndicats mixtes supplémentaires qui s'ajouteront avec leurs coûts de fonctionnement à tous ceux qui existent : ordures ménagères, école de musique...

La délimitation territoriale de ces Pays en voie de création pose aussi de multiples interrogations pour un aménagement rationnel de nos territoires. Le Pays Sisteronnais connaît sur ce sujet quelques vicissitudes et il a entraîné une fracture entre le haut et le bas de la vallée du Buëch qui avait engagé tant d'efforts pour affirmer une unité. Le Pays Gapençais ignore encore ses frontières et il en va ainsi pour la plupart des autres tentatives ici ou ailleurs.

On comprend aisément que, sans trop le dire, le Premier Ministre actuel ait jugé bon de mettre un peu le bémol aux encouragements qui ont précédé pour faire naître les Pays. Libérés de certaines contingences, les anciens maires ont toute liberté et, compte tenu de leur expérience, toute autorité pour s'exprimer sur ce sujet-là. Comme en d'autres domaines nous n'avons pas la prétention d'influencer d'une manière ou d'une autre le cours de l'histoire, mais le

recul par rapport à l'activisme agité qui veut prouver l'efficacité peut permettre une observation objective du déroulement des événements et pourquoi pas le cas échéant, des mises en garde. (Armand Barniaudy)



La qualité de l'eau est un souci majeur : eau potable, certes, mais pour l'agriculture et autres utilisations.

B - Quels sont pour vous les plus grands soucis dans le domaine de l'environnement :

Résultat du sondage :
Qualité de l'eau : 3-1-1-1-2-1-1
Alimentation ☐ 4-4-☐2-3-3-4-2
Sources d'énergie ☐ 2-3-3-2-4-2-3
Sécurité ☐ ☐1-2-☐4-1-3-4
Disparition de la paysannerie
Disparition surfaces boisées
Les Plans Locaux d'Urbanisation

Ainsi on constate que la qualité de l'eau est placée en 1 pour la plupart d'entre nous. Certains ajoutent, à la ligne sécurité, qu'il s'agit de sécurité liée aux risques naturels (torrentiels par exemple). Certain préconise une alimentation prioritairement «bio».

Ces soucis suscitent des réflexions :

Il faut rajouter aux quatre soucis que vous avez mentionnés sur votre fiche, les ordures ménagères.

Les solutions que l'on pourrait envisager :

Qualité de l'eau : protection efficace des captages, et analyses des eaux.

O.M. : tri et recyclage de ce qui peut l'être, incinérer le reste, mais localement. Il est inutile de transporter les ordures chez le voisin, cela coûte cher.

La sécurité : vaste programme, protection des biens et des personnes (PPR), de la sécurité routière, prévention et information dans les écoles, contrôles et sévérité pour les usagers de la route, police et sécurité, tolérance zéro.

Pour faire suite à nos discussions, les sujets ne manquent pas. Il est évident, que n'ayant plus de responsabilités, les solutions sont beaucoup plus faciles à trouver.

(M. MERLE)

Pour la protection torrentielle, il faudrait instaurer la réciprocité en-

tre toutes les communes du même bassin car dans le Haut du Pays nous dépensons des sommes très importantes pour la protection des lieux habités et des terres agricoles et le Bas du Bassin encaisse la redevance EDF parfois très importante.
(Reynier)

Pour la qualité de l'eau, je vous joins les bulletins d'information de «la truite du Buëch». On peut ne pas être un élu, mais œuvrer dans la protection du milieu aquatique comme je le fais dans une AAPPMA. Le contrat rivière Buëch devrait fortement impliquer les élus mais aussi toute la population de la vallée. Pour tous, il n'existe pas de solution mais des possibilités d'intervention.

(Choffel JP)

L'eau, élément indispensable à la vie au quotidien va devenir un enjeu majeur dans les années à venir. Doit-on pour autant se laisser aller à un pessimisme sans réagir pour une meilleure gestion de cette denrée que nos régions produisent à volonté : payer les équipements = OUI, payer le produit = NON.

Pour l'alimentation : opposition aux OGM.

Les PLU ne sont-ils pas un frein au développement de nos communes ? *(Davin L.)*

Pour l'eau, nécessité d'une politique d'économie, ainsi que la disparition des décharges d'ordures.

Pour les paysans : désengagement des prêts par attribution de surfaces constructibles (POS).

Pour les surfaces boisées : modification radicale de l'idéologie de la DDA concernant les engrais et les surfaces labourables démesurées.
(A. O'Connell)

Les solutions pour l'ensemble : plus de rapidité dans les dossiers. Une grande concertation avec la population. Que nos grands chefs écoutent et suivent d'avantage les conseils donnés par la base *(Thermoz J.)*

La sécurité : lutter contre l'inactivité ; être occupé enrichit le corps et l'esprit. D'abord rétablir l'instruction civique qui a fait ses preuves pendant les décennies où elle a été enseignée. Beaucoup de parents ne peuvent inculquer à leurs enfants le respect d'autrui ou des biens (enseignants frappés, biens dégradés...). Malheureusement les efforts de prévention ont montré leurs limites, et il n'y a plus que la peur du gendarme qui opère, et encore ! Peut-on encore redresser le tir ! *(Sacy S.)*
